



Le Grillon

MESSAGE DE M. GEORGES VITTOZ MUNICIPAL SORTANT

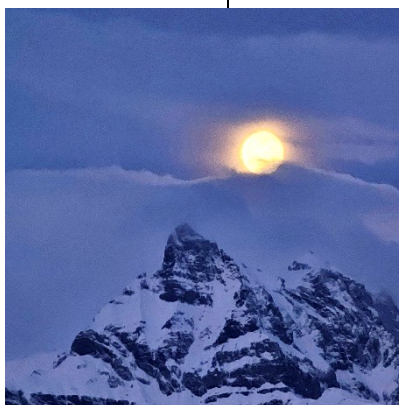
MERCI
aux électrices et
électeurs de m'avoir fait
confiance en 2016, puis en 2021
en m'élisant à la municipalité de
Gryon.

Cette activité m'a permis de
découvrir concrètement les
tâches dévolues aux communes,
tout en réalisant le peu de moyens autant juridiques
que financiers à disposition.

Cela a été pour moi une expérience enrichissante et
j'espère, par mon engagement, avoir répondu aux
attentes des Tâtchis.

Pourquoi quitter la municipalité à fin novembre ?
D'abord mon choix de commencer à prendre une
retraite partielle. Je souhaite ainsi diminuer mes
activités en renonçant aux engagements
hebdomadaires et également laisser la place à une
personne plus jeune. J'avais d'ailleurs déjà annoncé
au début de la législature que je quitterai le "bateau"
en cours de route. L'autre aspect, c'est la probable
non-candidature de certains de mes collègues en
2026, ce qui aurait signifié un départ simultané de
plusieurs acteurs actuels.

Je terminerai en souhaitant plein
succès à mon successeur ainsi qu'à mes
anciens collègues pour les années à
venir et profite du présent message
pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes
de fin d'année ainsi que tous mes vœux
de bonheur et de santé pour 2025.



MUNICIPALITE ET DEPART DE M. GEORGES VITTOZ

La récente élection
complémentaire à la
Municipalité, suite au
départ de M. Georges Vittoz, aura
désigné **M. Pierre-Etienne Cherix**
comme nouveau conseiller
municipal. Il sera assermenté le 16
décembre prochain pour prendre
ses fonctions

Nous lui souhaitons la
bienvenue au sein de l'Autorité exécutive et le
remercions de bien vouloir s'impliquer pour la chose
publique, donner temps et énergie pour la
communauté gryonnaise.

M. Cherix, pour cette fin de législature, courant
jusqu'au 30 juin 2026, reprendra le dicastère laissé
vacant par M. Vittoz, soit les affaires sociales, la
santé publique, la police-sécurité, le service du feu et
la protection civile.

Pour les autres dicastères, aucun changement
n'intervient et vous pouvez en retrouver le détail sur
le site Internet www.gryon.ch

Sommaire

- 1-2** Message de M. Georges Vittoz, réorganisation de
La Municipalité, patrimoine arboré
- 3-4** Bureau communal, horaires,
Révision du plan d'affectation
- 5-6** Premiers répondants 144, P2Park
TPC horaires 2025, en bref
- 7-8** Nouvelles du tourisme



Nous tenons à remercier vivement **M. Georges Vittoz**, ancien responsable cantonal des mesures sanitaires d'urgence, pour son engagement à la Municipalité durant plus de 8 ans. M. Vittoz s'est fortement impliqué pour améliorer l'offre en santé publique sur le plateau Villars-Gryon, avec le soutien du Réseau Santé Haut Léman et d'autres instances régionales ou cantonales. Dans un premier temps, un large sondage populaire a eu lieu et un rapport a confirmé la carence en accès aux soins sur ce plateau en comparaison à d'autres régions du Canton. Depuis, beaucoup de pistes ont été étudiées, avec la collaboration de différents partenaires, et des mises au concours de postes médicaux sont intervenus, malheureusement sans grand succès.

La solution actuellement retenue et soutenue consisterait à ouvrir une maison de santé communautaire réunissant plusieurs médecins et thérapeutes et des locaux sont activement recherchés sur le plateau, d'entente avec les Autorités de la commune d'Ollon et le Réseau Santé Haut-Léman.

M. Vittoz a aussi œuvré pour le bien-être des aînés en pérennisant le Bel-Age sous la forme d'une association avec statuts et en lui offrant des locaux permettant de se réunir plusieurs fois par semaine, avec l'aide précieuse de bénévoles.

En matière de santé publique, il s'est investi pour les premiers répondants (service d'urgence local intervenant avant l'arrivée des ambulances ou médecins) et siège au comité du Centre de secours et d'urgence du Chablais et des Alpes vaudoises. Il a contribué à la mise en place des nouveaux locaux pour les ambulances à Aigle.

Il a siégé au Comité de l'Association des Communes délégatrices en matière de Police, soit les communes n'étant pas dotées d'un service de police et dépendant de la gendarmerie pour assurer leur sécurité publique. Localement, il a présidé à la refonte complète du Règlement général de police et œuvré pour la mise en place des parkings payants.

Beaucoup d'autres participations sont à retenir, notamment au sein du comité directeur du SDIS des Salines, à l'Organisme régional de protection civile,

à l'Association régionale pour l'action sociale, au Réseau d'accueil de jour des enfants du Chablais, à la Fondation des EMS du District.

Son grand investissement, sa disponibilité, son entregent, son réseau de contacts étendu mais surtout sa détermination, auront contribué à faire avancer ou finaliser bien des dossiers. Merci à M. Vittoz à qui nous souhaitons beaucoup de satisfactions dans la suite de son parcours.

PATRIMOINE ARBORE – NOUVELLE LOI CANTONALE

Depuis le 1^{er} juillet 2024, est entrée en vigueur la nouvelle Loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) du 30.08.2022 et son règlement d'application (RLPrPNP) du 29.05.2024. Cela implique pour les Communes de modifier leur règlement communal en conséquence pour faire appliquer les nouvelles mesures, et de recenser d'ici 2027 les arbres remarquables à inscrire à l'inventaire cantonal.

Ce qui est important de relever dorénavant est que le patrimoine arboré est **conservé** de manière générale, exception faite des haies monospécifiques ou non indigènes, des éléments de l'agroforesterie, ainsi que des buissons en zone à bâtir.

Exemple de ce qui n'est pas protégé :



Pour les autres éléments :

- Taille des branches ayant une circonférence inférieure à 25 cm (7.95 cm de diamètre)
- Coupe d'arbres ayant une circonférence mesurée à 1 m du sol, inférieure à 40 cm (12.75 cm de diamètre).

Un tableau cantonal a été mis à disposition (annexe 3 du RLPrPNP) sur www.vd.ch ou sur notre site internet communal pour plus de détail.



Exemple de ce qui est protégé : (arbres, haies vives, cordons boisés, vergers hautes tiges, ...)



Pour ce qui est protégé, l'abattage ou l'élagage allant au-delà de l'entretien courant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Commune, ou au Canton si l'arbre est recensé.

Procédure

Pour ce qui est soumis à une demande d'autorisation municipale, un nouveau formulaire est disponible sur notre site internet ou au bureau communal. A noter qu'on ne parle plus « d'abattage », mais de « demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré », pour la suppression d'un élément. Ces dérogations peuvent être octroyées uniquement pour les motifs suivants (art. 15 LPrPNP) :

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés.
- Entrave avérée à l'exploitation agricole.
- Impératifs de construction ou d'aménagement.
- Ombrage excessif (art. 61 al. 1 chiffre 1, CRF).

Votre demande est ensuite affichée durant 30 jours au pilier public. sauf pour les arbres remarquables dont la commune devra faire l'inventaire et qui feront l'objet d'une publication officielle, comme les mises à l'enquête. A l'échéance de ce délai, la Municipalité statue ensuite sur la demande et les oppositions éventuelles.

En présence d'un danger imminent et direct qui menace la sécurité des biens ou des personnes,

l'Autorité peut autoriser l'abattage ou l'élagage immédiat.

Compensation

Tout élément du patrimoine arboré supprimé doit être compensé, selon le principe d'un pour un, de même valeur écologique et paysagère (art. 16 LPrPNP). Pour les projets de construction et d'aménagement, lorsque la compensation en nature n'est pas possible, une taxe doit être versée à la Commune.

Dans les zones à bâtir où la canopée est suffisante et dès lors que l'abattage ne crée pas de nouveaux îlots de chaleur, il est possible de remplacer la plantation compensatoire par une mesure de compensation alternative.

Catalogue des mesures alternatives pouvant être autorisées par l'Autorité (liste non exhaustive) :

- Création d'un étang, plan d'eau écologique
- Installation d'une prairie fleurie
- Installation d'une surface rudérale (yc substrat minéral)
- Dégrappage ou désimperméabilisation avec plantation de buissons
- Création d'un muret en pierres sèches
- Ouvrage écologique de gestion des eaux pluviales
- Assainissement de pièges ou obstacles pour la petite faune (rendre les clôtures perméables)

Pour rappel, les plantations compensatoires doivent être réalisées dans un délai d'un an à compter de l'octroi de l'autorisation municipale. L'exécution sera contrôlée.

**BUREAU COMMUNAL
HORAIRE**

Pour des raisons de surcharges récurrentes de travail, le bureau communal a dû fermer tous les après-midis depuis le mois de janvier dernier, afin de rattraper de nombreux retards et de former les nouveaux collaborateurs engagés.

Le travail de réorganisation informatique et logistique est encore conséquent mais un certain rythme a été trouvé et nous avons décidé de ré-augmenter les horaires d'ouverture pour le public dès le mois de janvier 2025. L'administration sera dès lors accessible comme suit :

Lundi	07h00-11h30	14h00-18h00
Mardi	08h30-11h30	fermé
Mercredi	08h30-11h30	sur rendez-vous
Jeudi	08h30-11h30	14h00-16h00
Vendredi	08h30-11h30	fermé

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, les adresses de messagerie génériques ne sont plus admises par différents prestataires étatiques et les collaborateurs auront dorénavant une adresse mail directe avec leur prenom.nom@gryon.ch. Les adresses génériques suivantes resteront néanmoins actives :

- commune@gryon.ch qui sera l'adresse principale d'entrée en lien par le formulaire de contact depuis le site internet.
- greffe.municipal@gryon.ch
- population@gryon.ch
- bourse.municipale@gryon.ch
- bureau.technique@gryon.ch

PAR AILLEURS, N'OUBLIEZ PAS DE VOUS ABONNER AU SERVICE DE MESSAGES OFFICIELS AFIN DE RESTER TOUJOURS INFORMES :

Envoyer **START GRYON** au numéro court 723 et vous recevrez les SMS communaux. Pour vous désabonner, envoyez **STOP GRYON** au même numéro 723.

RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION

Comme déjà annoncé à plusieurs reprises, nous travaillons sur une révision totale du plan d'affectation (PACom) et du règlement communal sur la police des constructions.

Des échéances ont été reportées à maintes reprises, pour des raisons indépendantes de notre volonté, telles que des plans régionaux à faire valider (tourisme, zones d'activité) précédemment à notre procédure communale.

La consultation préalable des services cantonaux doit pouvoir intervenir en vue de soumettre ce nouveau plan à l'enquête publique mais ceci prendra encore certainement plusieurs mois.

Nous souhaitons dès lors rappeler l'avis officiel suivant :

AVIS AUX PROPRIETAIRES

Afin de se mettre en conformité avec le Plan directeur cantonal et la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la Municipalité informe les propriétaires fonciers que la révision du plan général d'affectation est en cours (PACom)

Dès lors, la Municipalité se réserve le droit de refuser, conformément à la législation en vigueur, tout projet qui contreviendrait aux dispositions envisagées par la planification de la révision du PACom.

Pour cette raison, avant toute élaboration de projet de nouvelle construction sur le territoire communal, afin d'éviter des frais pour eux, les propriétaires ou promoteurs sont priés de contacter la Municipalité.

LES PREMIERS REpondANTS 144 VILLARS-GRYON



Qu'est-ce un premier répondant et quel est son profil ?

Depuis 2009, des secouristes non-professionnels (PR144) habitant le plateau Villars-Gryon interviennent auprès de la population locale. En cas d'urgence sanitaire, une de ces personnes de piquet est engagée via la centrale d'engagement 144, en parallèle de l'ambulance basée en plaine. Les premiers répondants PR144 interviennent pour assurer une prise en charge initiale rapide et dispenser les premiers soins jusqu'à son arrivée. Ils contribuent également au soutien des ambulanciers et à rassurer l'entourage du patient.

L'équipe actuelle, composée de 12 personnes, a besoin de renfort. Toute personne résidant sur le plateau de Villars-Gryon et souhaitant contribuer au service de la collectivité, est la bienvenue. Le Centre de Secours et d'Urgences du Chablais et des Alpes vaudoises profite de cette occasion pour remercier l'équipe en place pour son engagement et sa disponibilité.

Aucune formation initiale spécifique n'est requise. Le CSU-CAVD service d'ambulances l'assure gracieusement. Celle-ci comprend environ 50 heures de formation de base, complétée par des formations continues et une journée en ambulance chaque année.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'activité d'un premier répondant 144, le programme de formation, les modalités de piquet ou les équipements ? N'hésitez

pas à contacter les ambulances du Chablais et des Alpes vaudoises :

Association CSU-CAVD
Route d'Ollon 32
1860 Aigle
pr144@csu-cavd.ch

LOUEZ VOTRE PLACE DE PARC



Le phénomène de saturation des parkings sur le Plateau Villars-Gryon en haute saison devient une constante et nos stations doivent tenter d'absorber un flux important de véhicules lors des belles journées de ski en hiver.

Il est difficile, onéreux et long de créer de nouvelles zones de stationnement et la société Tél-Villars-Gryon-Diablerets SA a eu la bonne idée de tenter l'expérience proposée par la société P2park et d'utiliser les nombreuses places privées déjà existantes qui peuvent rester vides si leur propriétaire n'est pas présent dans la station.

Les Municipalités des deux communes ont soutenu cette initiative et un fichet a été joint aux factures communales de fin d'année pour tous les propriétaires.

Le concept consiste à offrir sa place privée en location sur une plateforme de type Airbnb afin que le visiteur occasionnel puisse trouver une place facilement. Ceci permet non seulement de générer un revenu complémentaire mais soulage aussi les places de parking publiques.

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.p2park/gryon



Changement d'horaire des transports publics, des améliorations pour le Chablais et Gryon dès le 15 décembre 2024

Les CFF réorganisent la majeure partie de leur offre en Suisse romande, entraînant une amélioration des connexions pour les gares d'Aigle, Bex et St-Maurice.

Les Transports Publics du Chablais profitent de cette occasion pour optimiser leur réseau de trains et de bus tout en s'appuyant sur les retours d'expériences. Ces nouveautés offriront aux voyageurs une mobilité en transport public plus fluide et attrayante.

Sur le plateau de Villars-Gryon, une nouvelle ligne de bus (164) circulera **toute l'année** entre Les Ecovets et l'Alpes des Chaux. Cette offre sera complétée par des bus saisonniers. Cette adaptation de l'offre permet de répondre aux besoins de transports en termes de capacités et de dessertes sur le plateau.

Les dernières courses en soirée du bus Aigle-Villars desserviront nouvellement la gare de Barboleuse. Ceci offre des possibilités de retours jusqu'à 02h du matin. L'offre du BVB reste inchangée.

Pour connaître vos nouveaux horaires, rendez-vous sur le site des TPC www.tpc.ch, ou via les applications TPC Mobile et CFF. Le personnel des gares de Villars et d'Aigle se tient également à votre disposition.

EN BREF

⇒ Le traditionnel **loto des sociétés locales** de fin d'année se déroulera le samedi 28 décembre à la Grande-salle de Barboleuse. Venez nombreux soutenir nos sociétés !

⇒ Retrouvez toutes les informations des sociétés locales et leurs animations sur le site <https://cartelgryon.ch/>

⇒ La directive communale sur l'élimination et le tri **des déchets** ainsi que les conditions d'accès à la déchetterie communale sont en ligne sur le site www.gryon.ch, avec toutes les dates des ramassages spéciaux pour 2025.

⇒ Nous rappelons aux parents d'enfants scolarisés en école obligatoire (jusqu'à 16 ans) qu'ils peuvent obtenir une **participation communale de fr. 50.-** sur l'achat du Magic-Pass en présentant l'abonnement au bureau communal.

⇒ Sur le cadastre informatique (SIT) disponible par le site www.gryon.ch, vous trouverez dorénavant sous le thème mobilier urbain **l'emplacement des fontaines publiques** entretenues et surveillées par les services industriels.

⇒ Nous tenons à remercier sincèrement **Mme Micheline Amiguet**, enseignante à Gryon, qui a pris une retraite bien méritée après 34 années à accueillir les petits gryonnais pour leur début de scolarité.

⇒ **Chiens de garde** : ces deux derniers étés, des incidents nous ont été relatés entre des promeneurs avec chien et des patous de garde des moutons sur le sentier des crêtes en-dessus de Taveyenne. Si ces chiens patous sont éduqués et ne posent la plupart

du temps pas de soucis aux promeneurs, ils peuvent devenir agressifs avec d'autres canidés, sentant un danger pour le troupeau. Afin d'éviter de tels incidents, le **sentier des crêtes** sera officiellement interdit aux chiens durant la période de pâture des moutons (env. 2 semaines), ceci selon décision municipale basée sur l'art. 93, al. 4 du règlement de police. Des panneaux seront posés à l'entrée du sentier en lisière forestière en dessus de Taveyanne et à la Croix des Chaux. Les contrevenants pourront être amendés en cas de nécessité et seront seuls responsables en cas de problème ou blessure à leur chien.

⇒ Savez-vous que 10 millions de vapoteuses sont importées annuellement en Suisse et que la plupart finit à la poubelle. **Ces cigarettes électroniques** contiennent du lithium, du cobalt, de l'aluminium et du cuivre et il est primordial de pouvoir les recycler par une filière reconditionnant ces ressources et en les réintégrant dans le circuit des matières premières. Nous avons donc besoin du soutien de tous les utilisateurs pour assurer ce recyclage qui est possible en premier lieu dans les points de vente. La société SENS eRecycling propose également des sacs que les consommateurs peuvent désormais commander directement chez eux, y collecter leurs vapoteuses et déposer ensuite le sac dans leur boîte-aux-lettres. La poste les reprendra gratuitement car ces cigarettes sont soumises dès l'achat à une taxe anticipée de recyclage. Nous avons également décidé de proposer ces sacs de recyclage à la déchetterie communale.



Nouvelles du tourisme

Nouveautés touristiques

1) Nouvelle buvette à Fricence

Dès cet hiver, la buvette de Fricence fera peau neuve, avec un nouveau bâtiment adapté à la fréquentation hivernale des lieux et une grande terrasse panoramique.

Ce bâtiment sera équipé d'une cuisine de régénération professionnelle, de WC publics, d'une halle d'entreposage et de service pour la dameuse nordique, ainsi que de locaux de stockage pour le matériel de balisage et de sécurité des parcours nordiques et du site de Fricence.

Sur place, une offre de snacks chauds et froids et de douceurs sera proposée de 10h à 17h, les mercredis, samedis et dimanche en basse saison et 7/7j durant la quinzaine de Noël et du 15 février au 9 mars.

L'ouverture des installations et de la buvette se fera dès le 21 décembre, en fonction de la neige.

Un concept d'utilisation estivale du lieu est également en cours de réflexion.

2) Course de chiens de traîneaux à Gryon

Les 18 et 19 janvier 2025, aura lieu la nouvelle course de chiens de traîneaux de Gryon, organisée par le Musher Club Suisse. Les 2 jours, de 9h à 12h30 environ, départs et arrivées à Fricence, avec un parcours qui cheminera sur le plateau de Fricence, puis descendra vers Cerngement en passant par les Ernets, la Poreyre et la Benjamine.

Durant les périodes de course, l'accès aux tracés nordiques sera limité au public et interdit aux chiens pour des questions de sécurité.

De plus, le parking de Fricence sera limité aux usagers de Fricence uniquement et dans la capacité des parkings. Les bus navettes entre Barboleuse – les Châbles et l'Alpe des Chaux seront renforcés.

Samedi 18, dès 14h, se tiendra une présentation des attelages et des races de chiens à Fricence, suivie d'un concert après-course avec le groupe Rock-Blues Sound Touch, qui interprètera les plus grands tubes des années 70-80 et 90.

En cas de météo ou enneigement défavorable, la course pourrait être déplacée dans un autre secteur, avec départs et arrivées en Frasses.

3) Le skijoring, vous connaissez ?

Durant toute la saison hivernale, l'équipe Happy Horses propose des balades à cheval et du skijoring à Cergnement les mardis, mercredis et samedis après-midi sur réservation. Le skijoring est une discipline peu connue qui consiste à skier tracté par un cheval, lui-même guidé par un cavalier. Cette activité ludique et durable est ouverte à toute la famille, du moment que le skieur dispose d'un niveau de ski suffisant pour être autonome et pouvoir être tiré par un cheval au petit trot. Informations auprès de la Maison du Tourisme de Gryon.

Programme des activités et animations

- Tous les jours** Initiation au ski de randonnée - Fricence
- Tous les mardis** Initiation au skating et ski de fond à Fricence
- Tous les jours** Skijoring et équitation sur neige – Cergnement
- Tous les vendredis**
Baptêmes en parapente à ski – Les Chaux
- Les mercredis et samedis**
Gryon Team, cours collectif de saison de l'ESS Gryon
- Les dimanches** Découverte ou pratique du curling à la patinoire de Barboleuse

NOS RENDEZ-VOUS

- 14 décembre** Animation musicale Latino à la patinoire avec DJ MAIKIU
- 14 décembre** Balade en raquette et pleine lune
- 21-22 décembre** Atelier d'emballage et décoration de cadeaux de Noël – club house des tennis
- 21-27-30 déc.** Balade en raquette à la découverte de la faune

- 24 décembre** Visite du Père Noël au Village de Gryon et à la patinoire
- 27 décembre** Ice Disco à la patinoire spéciale 80's
- 28 décembre** Loto des Sociétés Locales de Gryon – Grande salle
- 28-29 déc.** Atelier de bricolages d'Olga pour toute la famille – club house des tennis
- 1^{er} janvier** Concert itinérant de la fanfare et fête du Nouvel-An de l'APR2 – Barboleuse
- 2 janvier** Concert après-ski à la patinoire avec le groupe cover Rock MOOVE
- 3 janvier** Concert classique de l'An « Les perles de l'est », récital accordéon - Temple
- 4 janvier** Tournée aux saucisses de la Jeunesse de Gryon
- 2 et 19 janvier** Balade en raquette à la découverte de la faune
- 11 janvier** Repas aux saucisses de la Jeunesse de Gryon
- 18-19 janvier** Course de chiens de traîneau de Gryon Site de Fricence
- 18 janvier** Concert après course à Fricence avec le groupe Rock-blues SOUND TOUCH
- 19 janvier** Ski test de l'ESS Gryon (Rossignon-Dynastar) – Les Chaux
- 25 janvier** Ski test Paragon Sport (XO) – Les Chaux
- 1^{er} février** Pièce de théâtre à la Grande Salle – Hôtel des 2 mondes de E.E. Schmitt par le Théâtre Neuf
- 14 février** Initiation à la glisse nordique spéciale St-Valentin avec l'ESS Gryon
- 15-16 février** Bar de la jeunesse sur les pistes et animation – Les Chaux
- 16 et 23 février** Animation musicale à Fricence dès 13h30
- 15 février** Concert Rock LES SALES GOSSES – Les Chaux 14h
- 16 février** Balade en raquette à la découverte de la faune
- 19 février** Ice Disco à la patinoire
- 21 février** Fondue et descente aux flambeaux – Les Fracherets
- 20-27 février et 6 mars** Prolongation de l'ouverture des pistes de Fricence jusqu'à la nuit et animation de l'ESS Gryon
- 22-23 février** Bar de la jeunesse sur les pistes et animation – Les Chaux
- 22 février** Concert Soul-Pop FRED & CO – Les Chaux 14h
- 2 et 9 mars** Animation musicale à Fricence dès 13h30
- 8 mars** Journée Celtique à Cergnement et concerts
- 5 avril** Gryon Tribute Fest hiver « COLLECTIVE COVER » & « DRAGON ATTACK » Tribute QUEEN
- 18 avril** Jeux de Pâques
- 20 avril** Concert classique de Pâques